

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2021-003

Réunion du 6 avril 2021

**Objet : Modalités de réunion du Bureau syndical
du 6 avril 2021 en visioconférence**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ;
- Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire

Le bureau, réuni le 6 avril 2021 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le présent rapport de Monsieur le Président relatif au : "Modalités de réunion du Bureau Syndical du 6 avril 2021 en visioconférence";
- D'approuver les modalités du déroulé de la visioconférence du Bureau du 6 avril 2021.

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 6 avril 2021

Pour extrait conforme

Le Président

Frédéric Duché

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr